



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, lundi le 7 mai 2012, tenue immédiatement après la séance extraordinaire de l'Agglomération de Rivière-Rouge tenue à 19h30, soit à 19h38.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

M. le conseiller Denis Lacasse est absent.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et M. Pierre St-Onge, greffier, sont aussi présents.

Mme Carine Lachapelle, directrice adjointe du Service d'urbanisme, MM. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, et Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture, sont présents jusqu'à 20h30. Mme Nicole Bouffard, trésorière, est présente jusqu'à 20h34.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h38.

155/07-05-12

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par le greffier en ajournant les items suivants au jeudi 17 mai 2012 à 19h30 :

- A.1.1 Demande de dérogation mineure numéro 2012-40003*
- B.8 Autorisation de signature (remplacement de la résolution numéro 049/07-02-11)*
- C.3 Embauche d'une directrice générale ou d'un directeur général*
- C.5 Modification à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres*
- C.8 Budget 2012 de l'Office municipal d'habitation (O.M.H.) de Rivière-Rouge*
- K.2 Lancement du colloque annuel du Réseau québécois de Villes et Villages en santé : Pleins feux sur 25 ans d'action dans un monde municipal en transformation*

et en modifiant les items suivants de façon à ce qu'ils se lisent désormais comme suit:

- D.3 Achat d'une benne basculante pour un camion : Contrat et financement par le fonds de roulement*
- H.2 Réfection du chemin du Lac-Marsan Ouest sur 750 mètres linéaires*
- J.5 Logiciel pour les permis en ligne : Financement par le fonds de roulement.*

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents.

A Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2012
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 23 avril 2012



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012

Période de questions du public

A.1 Demande de dérogations mineure

1. Demande de dérogation mineure numéro 2012-40003 – *ajourné*

B Gestion financière

1. Rapport financier de la Ville pour l'exercice financier 2011 incluant le rapport du vérificateur externe : Dépôt
2. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2012
3. Travaux de rénovation au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge : Approbation des comptes soumis sur le règlement numéro 165
4. Dépôt des états comparatifs de revenus et dépenses au 31 mars 2012
5. Appropriation du surplus accumulé pour la climatisation de l'hôtel de ville
6. Nomination de la trésorière à titre de mandataire pour effectuer des modifications dans les dossiers de marchands auprès de Visa Desjardins
7. Annulation des taxes foncières pour le centre d'exposition de L'Annonciation
8. Autorisation de signature (remplacement de la résolution numéro 049/07-02-11) - *ajourné*

C Gestion administrative

1. Adoption des états financiers 2011 de l'Office municipal d'habitation (O.M.H.) de Rivière-Rouge
2. Embauche de personnel
3. Embauche d'une directrice générale ou d'un directeur général - *ajourné*
4. Entente avec Service Canada en partenariat avec la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) d'Antoine-Labelle
5. Modification à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres - *ajourné*
6. Approbation de la permission d'utilisation des « Virtual Local Access Network (VLAN) » à des fins de transport du flux internet devant intervenir entre la MRC d'Antoine-Labelle et la Ville
7. Comités et Commissions : Modification à la résolution numéro 050/06-02-12
8. Budget 2012 de l'Office municipal d'habitation (O.M.H.) de Rivière-Rouge - *ajourné*

D Contrats et appels d'offres

1. Appel d'offres numéro 2012-02 : Fourniture de produits pétroliers pour la période du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2014 : Approbation de l'addenda numéro 1 du 26 avril 2012
2. Appel d'offres numéro 2012-02 : Fourniture de produits pétroliers pour la période du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2014 : Octroi de contrat
3. Achat d'une benne basculante pour un camion : Contrat et financement par le fonds de roulement
4. Appel d'offres public pour la disposition de biens matériels excédentaires de la Ville

E Avis de motion

1. Avis de motion : Règlement numéro 205 remplaçant l'annexe « A » du règlement numéro 170 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville

F Adoption des règlements

1. Adoption du règlement numéro 199 visant à aider un propriétaire à mettre en place une installation septique conforme et abrogeant le règlement numéro 195

G Sécurité publique

1. Embauche de pompiers
2. Intention de la Ville de mettre fin à différentes ententes de Service de sécurité incendie avec d'autres municipalités

H Transport routier

1. Approbation de l'entente pour l'arrosage des aménagements de fleurs entre la Ville et la Caisse Desjardins de la Rouge
2. Réfection du chemin du Lac-Marsan Ouest sur 750 mètres linéaires
3. Demande au ministère des Transports du Québec pour le réaménagement de la route 117 sud à l'intersection de la montée du Lac-Marsan
4. Virée pour le chemin des Colibris

I Hygiène du milieu

1. Réhabilitation du puits numéro 2 du secteur L'Annonciation : Octroi de contrat
2. Réparation de la pompe numéro 1 : Station de l'aqueduc du secteur L'Annonciation



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012

J Urbanisme et mise en valeur du territoire

1. Demande de PIIA 2012-P02 / PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois
2. Demande de PIIA 2012-P03 / PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois
3. Nomination du nouveau chemin Raymond et entretien des chemins d'hiver : Ajout à la résolution numéro 409/11-12-06
4. Projet « une vie, un arbre » : Mandat pour la plantation de lilas sur la rue L'Annonciation Nord et Sud
5. Logiciel pour les permis en ligne : Financement par le fonds de roulement
6. Mandat à une firme d'avocats pour mise en demeure, constat d'infraction et procédure judiciaire
7. Mandat à une firme d'avocats pour forcer un propriétaire à faire la finition extérieure de ses bâtiments et de procéder à la construction de son installation sanitaire
8. Demande à la Fédération des Villages-relais du Québec pour l'adhésion à cet organisme

K Loisirs et culture

1. Contrat à la firme « Éditions Média Plus Communication » pour production gratuite du calendrier 2013 : Modification à la résolution numéro 368/06-09-11
2. Lancement du colloque annuel du Réseau québécois de Villes et Villages en santé : Pleins feux sur 25 ans d'action dans un monde municipal en transformation - *ajourné*
3. Augmentation des heures de travail pour le directeur adjoint du Service des loisirs et de la culture

L Divers

1. Demande des Chevaliers de Colomb pour la fête des mères et la fête des pères
2. Mobilisation contre l'offre de boissons énergisantes dans les immeubles qui relèvent de la Ville

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

156/07-05-12

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2012 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2012 soit adopté tel que préparé par M. Pierre St-Onge, greffier.

ADOPTÉE

157/07-05-12

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 23 AVRIL 2012

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 23 avril 2012 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 23 avril 2012 soit adopté tel que préparé par M. Pierre St-Onge, greffier.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et fonctionnaires répondent aux questions adressées par le public.

Note : Mme Carine Lachapelle, MM. Michel Robidoux et Sylvain Valiquette quittent la séance. Il est 20h30.

GESTION FINANCIÈRE

RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011 INCLUANT LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE : DÉPÔT

Mme Nicole Bouffard, trésorière, dépose et présente en résumé le rapport financier annuel consolidé, incluant le rapport du vérificateur externe, pour la Ville de Rivière-Rouge pour l'exercice financier 2011, terminé le 31 décembre 2011, tel que préparé par M. Daniel Tétreault, comptable agréé.

Note : Mme Nicole Bouffard quitte la séance. Il est 20h34.

158/07-05-12

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'AVRIL 2012

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes d'avril 2012 se détaille comme suit :

Salaires (ch. # 18933 à 19271) :	128 311,19 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	68 422,32 \$
Comptes courants (ch. # 120480 à 120692) :	475 372,90 \$
Total :	672 106,41 \$

Que ces comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 170.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 170 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 170.

ADOPTÉE

159/07-05-12

TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE : APPROBATION DES COMPTES SOUMIS SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 165

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de factures relatives au règlement d'emprunt numéro 165 au montant total de 54 405,51 \$ taxes applicables incluses, le tout conformément au rapport préparé par la trésorière en date du 23 avril 2012.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DE REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2012

Mme Nicole Bouffard, trésorière, dépose les états comparatifs de revenus et dépenses au 31 mars 2012 de la Ville et de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

160/07-05-12

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR LA CLIMATISATION DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'entériner le contrat accordé par le directeur des travaux publics de la Ville, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, à la compagnie « 9158-3351 Québec inc. » pour le remplacement de l'unité de climatisation de l'hôtel de ville pour un montant total de 13 107,16 \$ incluant les taxes applicables.

Que les coûts liés à cette dépense soient acquittés à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences de proximité pour un montant maximum de 13 107,16 \$.

ADOPTÉE

161/07-05-12

NOMINATION DE LA TRÉSORIÈRE À TITRE DE MANDATAIRE POUR EFFECTUER DES MODIFICATIONS DANS LES DOSSIERS DE MARCHANDS AUPRÈS DE VISA DESJARDINS

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal nomme la trésorière de la Ville à titre de mandataire pour effectuer des modifications dans les dossiers de marchands numéros 339879 et 346329 auprès de Visa Desjardins.

ADOPTÉE

162/07-05-12

ANNULATION DE TAXES FONCIÈRES POUR LE CENTRE D'EXPOSITION DE L'ANNONCIATION

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin, appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'annuler les taxes foncières pour le centre d'exposition de L'Annonciation pour un montant de 1 473,39 \$ plus les intérêts et pénalités, pour le matricule numéro 9942 34 2709 01 0000.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

163/07-05-12

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2011 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (O.M.H.) DE RIVIÈRE-ROUGE

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012

D'accepter les états financiers de l'Office municipal d'habitation (O.M.H.) de Rivière-Rouge pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, tels que préparés par M. Vincent David Robidoux, CGA, en date du 3 avril 2012.

ADOPTÉE

164/07-05-12

EMBAUCHE DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de :

- Mme Christine Desjardins, à titre d'étudiante au poste de responsable du camp de jour à compter du 13 avril 2012;
- Mme Vanessa Raymond, à titre d'étudiante au poste de responsable du camp de jour à compter du 13 avril 2012;
- Mme Isabelle Maillé, au poste à temps partiel régulier de gardien de nuit, à compter du 4 mai 2012;
- M. Cédrick Robert-Provost, au poste à temps partiel régulier de gardien de nuit, à compter du 4 mai 2012;

conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

165/07-05-12

ENTENTE AVEC SERVICE CANADA EN PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ (SADC) D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin, appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la conclusion d'une entente avec la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) d'Antoine-Labelle et son partenaire Service Canada, les autorisant à continuer, pour une période d'un (1) an, afin d'autoriser la SADC à donner à Service Canada le privilège d'utilisation des locaux de la bibliothèque municipale de la Ville située au 230 rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge, à l'effet de permettre aux employés de Service Canada, selon un horaire préalablement établi, d'offrir à la population de Rivière-Rouge et ses environs, l'accès aux différents services en ligne du Gouvernement du Canada, plus particulièrement, ceux de Service Canada et de ses ministères partenaires.

ADOPTÉE

166/07-05-12

APPROBATION DE LA PERMISSION D'UTILISATION DES « VIRTUAL LOCAL ACCESS NETWORK (VLAN) » À DES FINS DE TRANSPORT DU FLUX INTERNET DEVANT INTERVENIR ENTRE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE ET LA VILLE

ATTENDU qu'en suivi des résolutions numéros 109/05-03-12 et 110/05-03-12 adoptées le 5 mars 2012 par le conseil municipal de la Ville de Rivière-Rouge, la MRC d'Antoine-Labelle a transmis à la Ville une permission d'utilisation à signer entre la MRC et la Ville, de même que la résolution MRC-CC-10526-03-12 autorisant la signature de ladite permission par la MRC avec la Ville de Rivière-Rouge;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'approuver la permission (l'entente) d'utilisation des « Virtual Local Access Network (VLAN) » à des fins de transport du flux Internet devant intervenir entre la MRC d'Antoine-Labelle et la Ville de Rivière-Rouge, telle que préparée par la MRC, soit plus spécifiquement pour l'utilisation du VLAN numéro 753 entre les bureaux de la MRC (MRC001), l'hôtel de ville de Rivière-Rouge (RR001) et le centre communautaire du secteur Sainte-Véronique (RR019), ainsi que le VLAN numéro 167 entre les bureaux de la MRC (MRC001) et l'hôtel de ville de Rivière-Rouge.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ladite permission d'utilisation (l'entente), pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

167/07-05-12

COMITÉS ET COMMISSIONS : MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 050/06-02-12

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 050/06-02-12 adoptée le 6 février 2012, dont le titre est « Comités et Commissions », de manière à remplacer le texte suivant de cette résolution :

« Comité relatif à la construction de la future école secondaire :
Responsable : Déborah Bélanger »

par le texte suivant :

« Comité relatif à la construction de la future école secondaire :
Responsable : Déborah Bélanger
Membres : le directeur général de la Ville
le greffier et directeur général adjoint
de la Ville ».

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

168/07-05-12

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2012-02 : FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUIN 2012 AU 31 MAI 2014 : APPROBATION DE L'ADDENDA NUMÉRO 1 DU 26 AVRIL 2012

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'addenda numéro 1 daté du 26 avril 2012 préparé par la Ville relatif à l'appel d'offres public en cours numéro 2012-02 de la Ville concernant la fourniture de produits pétroliers pour la période du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2014.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 124/02-04-12 adoptée le 2 avril 2012 se rapportant au sujet, aux contenus et aux documents précités.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

169/07-05-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2012-02 : FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUIN 2012 AU 31 MAI 2014 : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres public numéro 2012-02 pour la fourniture de produits pétroliers (essence sans plomb ordinaire, huile à chauffage et carburant diesel) pour la période du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2014, le résultat de l'ouverture des soumissions du 3 mai 2012 est le suivant :

Soumissionnaire Date de réception de la soumission	Prix net au litre au 27 avril 2012 pour essence sans plomb ordinaire (avant les taxes T.P.S. et T.V.Q.) (± 10 000 litres/an)	Prix net au litre au 27 avril 2012 pour huile à chauffage (avant les taxes T.P.S. et T.V.Q.) (± 5 000 litres/an)	Prix net au litre au 27 avril 2012 pour carburant diesel -25°C (avant les taxes T.P.S. et T.V.Q.) (± 120 000 litres/an)
Les Pétroles Sonic Le 1 ^{er} mai 2012	1.1590 \$.9230 \$	1.1320 \$
Location Louis- André Pelletier Itée Le 2 mai 2012	1.1610 \$	0.9290 \$	1.1620 \$

CONSIDÉRANT l'étude des deux (2) soumissions reçues effectuée par le directeur des travaux publics et sa recommandation quant à l'octroi du contrat;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal adjuge le contrat relatif à la fourniture de différents produits pétroliers pour la Ville, pour la période commençant le 1^{er} juin 2012 jusqu'au 31 mai 2014, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « Les Pétroles Sonic », le tout conformément à sa soumission datée du 27 avril 2012, aux prix nets de 1.1590 \$ le litre plus la T.P.S. et la T.V.Q pour l'essence sans plomb ordinaire, .9230 \$ le litre plus la T.P.S. et la T.V.Q pour l'huile à chauffage, 1.1320 \$ le litre pour le carburant diesel (-25°C) plus la T.P.S. et la T.V.Q.

Que la fourniture et la livraison des différents produits pétroliers soient effectuées conformément à l'appel d'offres numéro 2012-02 et aux documents de soumission de la Ville s'y rapportant datés du 2 avril 2012 et portant l'identification « Fourniture de produits pétroliers pour la période du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2014 », à l'addenda numéro 1 daté du 26 avril 2012 et conformément au contenu de la soumission de « Les Pétroles Sonic » datée du 27 avril 2012.

D'autoriser la mairesse et le directeur général ou le greffier et directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tout document relatif à ces fournitures et prêts d'équipements.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

170/07-05-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012

ACHAT D'UNE BENNE BASCULANTE POUR UN CAMION : CONTRAT ET FINANCEMENT PAR LE FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'entériner le contrat accordé à la compagnie « Les Machineries Saint-Jovite inc. » par le directeur des travaux publics de la Ville, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, relativement à l'achat d'une benne basculante neuve de 14 pieds x 42 pouces x 60 pouces incluant certains accessoires, le matériel d'atelier, la peinture et l'installation de la benne sur un camion de la Ville, tel achat conformément à la soumission reçue de cette compagnie du 5 avril 2012, au montant total de 14 701,23 \$ incluant les taxes applicables.

Que les coûts liés à ce contrat soient acquittés à même le fonds de roulement de la Ville de Rivière-Rouge pour un montant maximum de 14 701,23 \$ devant être remboursé sur une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE

171/07-05-12

APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA DISPOSITION DE BIENS MATÉRIELS EXCÉDENTAIRES DE LA VILLE

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents d'appel d'offres public de la Ville reliés à la disposition de biens matériels excédentaires de la Ville, tels que préparés et datés du 7 mai 2012.

La Ville de Rivière-Rouge veut se départir des biens matériels excédentaires suivants :

- 1) un camion de marque Chevrolet, modèle S10, année 1995, moteur 4.3 litres;
- 2) un camion de marque GMC, modèle Jimmy (accidenté), année 1999, moteur 4.3 litres;
- 3) une benne 14 pieds pour camion;
- 4) une pompe à pression de marque Wajax, 9 forces, pompe non fonctionnelle : chambre et piston à refaire (pompe ayant plus de 30 ans d'utilisation à son actif);
- 5) une cafetière de marque Keurig (préparant une tasse de café à la fois);

et invite les personnes qui le désirent à présenter une offre par bien à disposer.

Que les personnes intéressées à soumissionner puissent communiquer avec M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics de la Ville, afin de fixer un rendez-vous pour examiner les biens à disposer.

Que les personnes intéressées à soumissionner se procurent le document requis « offre et formule de soumission », incluant la description du bien à disposer, au Service du greffe à l'hôtel de ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge; que seules les offres présentées sur les formules de la Ville soient acceptées.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012

Que tout renseignement concernant le présent appel d'offres puisse être obtenu de M. Pierre St-Onge, greffier, ou de M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics.

Que le bénéficiaire de chaque bien dépose, à la prise de possession, la somme totale de son offre acceptée, incluant les taxes applicables, soit en argent ou par chèque visé payable à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge et prenne possession du bien soumissionné dans son état actuel, sans garantie et tel que vu; que la prise de possession se fasse dans les quinze (15) jours de l'approbation de sa soumission par le conseil municipal.

Que les offres dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville de Rivière-Rouge dans des enveloppes scellées portant l'inscription « SOUMISSION POUR ACHAT DE BIEN MATÉRIEL » jusqu'à 14h00, heure du Québec, le 31 mai 2012 à l'adresse de la Ville, pour être ouvertes publiquement par le greffier de la Ville, ou son substitut, le 31 mai 2012 à 14h05 au bureau de la Ville.

Que la décision sur les offres reçues soit prise ultérieurement par le conseil municipal. Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des offres reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'appel d'offres soit publié dans l'édition locale du Journal L'Information du Nord.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 205 REMPLAÇANT L'ANNEXE « A » DU RÈGLEMENT NUMÉRO 170 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES FINANCES ET DÉLÉGUANT À CERTAINS FONCTIONNAIRES LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, DE PASSER DES CONTRATS ET D'ENGAGER DES EMPLOYÉS AU NOM DE LA VILLE

M. le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 205 remplaçant l'annexe « A » du règlement numéro 170 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

Ce règlement vise à remplacer l'annexe « A » (Article 11 Politique d'achat - ADM-001) du règlement numéro 170 de façon à favoriser davantage l'achat local.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

172/07-05-12

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 199 VISANT À AIDER UN PROPRIÉTAIRE À METTRE EN PLACE UNE INSTALLATION SEPTIQUE CONFORME ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 195

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller André Tremblay lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 avril 2012;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal plus de deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement ont été précisés par le greffier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le « Règlement numéro 199 visant à aider un propriétaire à mettre en place une installation septique conforme et abrogeant le règlement numéro 195 ».

ADOPTÉE

Le texte intégral du règlement numéro 199 visant à aider un propriétaire à mettre en place une installation septique conforme et abrogeant le règlement numéro 195 est reproduit au livre des règlements.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

173/07-05-12

EMBAUCHE DE POMPIERS

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'embauche des pompiers volontaires suivants au Service de sécurité incendie de l'Agglomération de Rivière-Rouge, lesquels pompiers étant assujettis à une période de probation d'un (1) an à compter de la présente :

- pour les secteurs L'Annonciation et Marchand :
Mme Karine Cloutier, M. Benjamin Bolduc et M. Johnny Durand;
- pour le secteur Sainte-Véronique :
Mme Geneviève Poirier-Beauchamp, M. Marc-André Décaire et M. Éric Fugère.

Que ces pompiers volontaires ainsi embauchés soient autorisés à suivre la formation requise à ce titre et soient rémunérés aux conditions établies pour les autres pompiers volontaires.

ADOPTÉE

174/07-05-12

INTENTION DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE DE METTRE FIN À DIFFÉRENTES ENTENTES DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE AVEC D'AUTRES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge désire mettre fin à différentes ententes en matière de sécurité incendie dans le but d'en renégocier le contenu avec les municipalités concernées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012

D'aviser chacune des municipalités concernées par les ententes ci-dessous énumérées que la Ville de Rivière-Rouge met fin, à leur échéance, à différentes ententes de sécurité incendie, afin d'éviter leur renouvellement automatique, à savoir :

- Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services intervenue entre la Ville de Rivière-Rouge et dix (10) autres municipalités ainsi que la Ville de Mont-Laurier en 2005 et renouvelée automatiquement pour 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012;
- Entente relative à l'intervention conjointe nécessitant l'utilisation des pinces de désincarcération intervenue en 2011 entre la Ville de Rivière-Rouge et dix (10) autres municipalités ainsi que la Ville de Mont-Laurier représentée par l'addenda numéro 1;
- Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services intervenue entre la Ville de Rivière-Rouge et la Municipalité de L'Ascension pour le secteur du lac McCaskill.

De former un « Comité pour la renégociation des ententes de sécurité incendie » composé des personnes suivantes :

- M. le conseiller Normand Girouard,
- M. le conseiller Normand Gravel,
- le directeur général de la Ville ou le greffier et directeur général adjoint de la Ville,
- le directeur du Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER

175/07-05-12

*Annulée par la
résolution numéro
232/04-06-12*

APPROBATION DE L'ENTENTE POUR L'ARROSAGE DES AMÉNAGEMENTS DE FLEURS ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE DES JARDINS DE LA ROUGE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'approuver la conclusion d'une entente pour l'arrosage des aménagements de fleurs entre la Ville et la Caisse Desjardins de la Rouge pour la saison d'été 2012 au coût de 700,00 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

176/07-05-12

RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-MARSAN OUEST SUR 750 MÈTRES LINÉAIRES

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la réfection du chemin du Lac-Marsan Ouest sur 750 mètres linéaires pour un montant maximum de 135 072, 63 \$ incluant les taxes applicables devant être acquitté de la façon suivante :

- 70 000,00 \$ à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences de proximité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012

- le solde de la dépense totale à même le budget des opérations courantes de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

177/07-05-12

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 117 SUD À L'INTERSECTION DE LA MONTÉE DU LAC-MARSAN

ATTENDU que l'intersection de la montée du Lac-Marsan et de la route 117 est située à l'issue d'une courbe prononcée de la route 117 du côté nord;

ATTENDU que cette situation est problématique voir même dangereuse pour ceux qui, à cet endroit, cherchent à s'engager d'un côté ou de l'autre de la route 117 sur la montée du Lac-Marsan;

ATTENDU qu'il a été rapporté au conseil municipal que, lorsque les véhicules en provenance de la route 117, du côté sud ou nord, cherchent à s'engager sur la montée du Lac-Marsan, d'autres véhicules les dépassent en les frôlant et empiétant sur l'accotement de gravier lorsqu'ils circulent vers le nord sur la route 117;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

De demander au ministère des Transports du Québec de procéder :

- en direction sud de la route 117, à l'aménagement, à l'approche de la montée du Lac-Marsan, d'une zone asphaltée de débarquement à droite et en direction nord, d'une voie de dépassement à droite pour la sécurité des automobilistes qui tournent à gauche pour accéder à la montée du Lac-Marsan;
- à un déboisement de la courbe sur la route 117 au nord de l'intersection de la montée du Lac-Marsan et de la route 117.

De transmettre une copie de la présente résolution à l'Association du Lac Lacoste et à l'Association du Lac Marsan.

ADOPTÉE

178/07-05-12

VIRÉE POUR LE CHEMIN DES COLIBRIS

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'informer M. Fernand Deslauriers que la Ville de Rivière-Rouge est favorable à faire l'acquisition, sans contrepartie, d'une partie du lot P-51 du rang nord-est de la rivière Rouge, du cadastre officiel du Canton de Marchand, pour une contenance équivalente à l'aménagement d'une virée au bout du chemin des Colibris aux conditions suivantes :

- que la virée soit conforme à toute réglementation de la Ville;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012

- que les frais d'arpentage et de cadastrage de cette virée soient à la charge de M. Fernand Deslauriers;
- que les frais de cession (frais notariés et de publication) à la Ville du terrain sur lequel repose la virée soient à la charge de M. Fernand Deslauriers;
- que le déboisement de la virée et du chemin des Colibris, sur une distance approximative de 150 mètres, soit à la charge de M. Fernand Deslauriers;
- que les frais d'aménagement de cette virée soient à la charge de la Ville.

D'autoriser la mairesse et le directeur général ou le greffier et directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tout acte notarié pour donner plein effet à la présente résolution et au transfert du terrain.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

179/07-05-12

RÉHABILITATION DU PUIS NUMÉRO 2 DU SECTEUR L'ANNONCIATION: OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De confier le contrat de réhabilitation du puits numéro 2 du secteur L'Annonciation à la compagnie « Les Entreprises B. Champagne inc. », pour un montant total de 17 300,00 \$ plus taxes applicables, conformément à leur soumission du 18 avril 2012.

ADOPTÉE

180/07-05-12

RÉPARATION DE LA POMPE NUMÉRO 1 : STATION DE L'AQUEDUC DU SECTEUR L'ANNONCIATION

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'entériner le contrat accordé à la compagnie « Les Entreprises B. Champagne inc. » par le directeur des travaux publics de la Ville, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, relativement à la réparation du moteur et de la pompe numéro 1 de la station de l'aqueduc du secteur L'Annonciation, à raison d'un montant total de 3 600,00 \$ plus les taxes applicables pour la mobilisation et la démobilisation et d'un montant total de 5 790,00 \$ plus les taxes applicables pour la réparation de la pompe, conformément à la soumission reçue de cette compagnie datée du 25 avril 2012, le tout au montant total de 9 390,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

181/07-05-12

DEMANDE DE PIIA 2012-P02 / PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville (secteur L'Annonciation) et du noyau villageois (secteur Sainte-Véronique), a été présentée pour la propriété située au 285, rue



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012

L'Annonciation Nord, soit sur le lot 87-37 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation et identifiée par le matricule 9942-40-1134;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'implantation de deux (2) enseignes en projection d'une superficie totale de 16 pieds carrés conforme à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT que les deux (2) enseignes projetées se localisent dans la zone COM-11 et qu'elle est assujettie par le règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA);

CONSIDÉRANT que les deux (2) enseignes de l'établissement visé, soit « La Bottine », sont déjà existantes au 285, rue L'Annonciation Nord;

CONSIDÉRANT qu'il y aura remplacement complet des enseignes existantes par deux (2) enseignes qui s'harmoniseront avec le cadre bâti du commerce qui sera rafraîchi en y ajoutant de la couleur grise sur les murs, du blanc sur les portes et éléments existants blancs et du bois naturel pour les rampes, balcons et le haut des vitrines;

CONSIDÉRANT que les enseignes projetées respectent les objectifs et critères du PIIA-01 du règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'implantation de ces deux (2) enseignes conformément à toutes les autres dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

182/07-05-12

DEMANDE DE PIIA 2012-P03 / PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS

CONSIDÉRANT QU' une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville (secteur L'Annonciation) et du noyau villageois (secteur Sainte-Véronique), a été présentée pour la propriété située au 514, rue L'Annonciation Nord, soit sur le lot 274 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation et identifiée par le matricule 9942-42-1259;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur l'implantation d'une enseigne à plat sur le bâtiment d'une superficie de 3 mètres carré conforme à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne projetée se localise dans la zone COM-11 et qu'elle est assujettie par le règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne devra être centrée avec les colonnes de couleur bourgogne de l'entrée du commerce;

CONSIDÉRANT QU' elle sera éclairée par projection;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne projetée respecte les objectifs et critères du PIIA-01 du règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'implantation de l'enseigne conformément à toutes les autres dispositions de la réglementation en vigueur et sous la condition qu'il devra procéder à l'enlèvement des marques « Cafetier plus » et « Pepsi ».

ADOPTÉE

183/07-05-12

NOMINATION DU NOUVEAU CHEMIN RAYMOND ET ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER : AJOUT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 409/11-12-06

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De procéder à la nomination du nouveau « chemin Raymond », devenant effectif dès l'entrée en vigueur de la présente résolution, et de transmettre la présente résolution à la Commission de toponymie du Québec, à savoir :

- **chemin Raymond :**

Situation :

Composé du lot 39-8 du rang Sud-Ouest du cadastre officiel du Canton de Marchand (se référer au plan annexé à la présente résolution).

Raison :

Famille Raymond établie à Rivière-Rouge depuis 1944 et oeuvrant principalement dans le domaine de l'alimentation.

De modifier la résolution numéro 409/11-12-06 adoptée à la séance du 11 décembre 2006 établissant les chemins entretenus en hiver (telle que modifiée par les résolutions numéros 369/03-12-07, 108/02-03-09 et 474/05-12-11 adoptées aux séances du 3 décembre 2007, du 2 mars 2009 et du 5 décembre 2011) afin que le nouveau « chemin Raymond » soit désormais entretenu l'hiver comme suit :

- chemin Raymond : sur une longueur approximative de 0.650 kilomètre (suite à la nomination effectuée à la présente séance).

ADOPTÉE

184/07-05-12

PROJET « UNE VIE, UN ARBRE » : MANDAT POUR LA PLANTATION DE LILAS SUR LA RUE L'ANNONCIATION NORD ET SUD

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De confier le mandat à la compagnie « Des Bau Paysage enr. » pour la plantation de vingt-deux (22) lilas de 8 pieds de haut sur la rue L'Annonciation Nord et Sud en contrepartie d'un montant total de 4 426,54 \$ incluant les taxes applicables, conformément à leur soumission du 10 avril 2012.

Que le coût relié à ce mandat soit acquitté à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences de proximité pour un montant maximum de 4 426,54 \$.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012

ADOPTÉE

185/07-05-12

LOGICIEL POUR LES PERMIS EN LIGNE : FINANCEMENT PAR LE FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'accorder un contrat à la compagnie « PG Solutions » pour l'obtention d'un logiciel pour les permis en ligne pour la Ville pour un montant total de 7 576,85 \$ incluant les taxes applicables.

Que les coûts liés à ce contrat soient acquittés à même le fonds de roulement de la Ville de Rivière-Rouge pour un montant maximum de 7 576,85 \$ devant être remboursé sur une période de deux (2) ans.

ADOPTÉE

186/07-05-12

MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS POUR MISE EN DEMEURE, CONSTAT D'INFRACTION ET PROCÉDURE JUDICIAIRE

Remplacée par la
résolution numéro
433/05-11-12

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De confier un mandat de services professionnels à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés, avocats, pour entreprendre toute procédure judiciaire pénale, incluant la préparation du constat d'infraction, la présentation de la preuve et l'audition du dossier, avec une mise en demeure au préalable, à l'égard des dossiers suivants de contraventions aux règlements d'urbanisme :

- pour la propriété située au 1256, rue L'Annonciation Nord, matricule 9842-98-2021, zone COM-10;
- pour la propriété située au 421, rue L'Annonciation Sud, matricule 9941-61-6211, zone COM-13.

ADOPTÉE

187/07-05-12

MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS POUR FORCER UN PROPRIÉTAIRE À FAIRE LA FINITION EXTÉRIEURE DE SES BÂTIMENTS ET DE PROCÉDER À LA CONSTRUCTION DE SON INSTALLATION SANITAIRE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De confier un mandat de services professionnels à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés, avocats, pour tenter toute procédure judiciaire appropriée, dont une requête en vertu des articles 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour forcer le propriétaire à faire la finition extérieure de ses bâtiments et de procéder à la construction de son installation sanitaire sur la propriété située au 421, chemin St-Amant, Rivière-Rouge, soit sur le lot 61B-15, rang 06 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, et identifié par le matricule 1465-21-7108, avec l'envoi d'une mise en demeure au préalable.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012

188/07-05-12

DEMANDE À LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC POUR L'ADHÉSION À CET ORGANISME

CONSIDÉRANT que la facture annuelle 2012 adressée à la Ville de Rivière-Rouge par la Fédération des Villages-relais du Québec est établie en fonction d'un montant de base et pour la cotisation d'un montant établi par la multiplication d'un taux par la richesse foncière de la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que ce n'est pas l'ensemble de la Ville de Rivière-Rouge qui est reconnu comme étant Village-relais du Québec mais un seul secteur de cette Ville, soit le secteur Sainte-Véronique;

CONSIDÉRANT que seuls les commerces d'un seul des trois (3) secteurs de la Ville de Rivière-Rouge, soit le secteur Sainte-Véronique, sont reconnus pour les fins d'accréditation de ce secteur de la Ville de Rivière-Rouge au terme de la reconnaissance de Village-relais;

CONSIDÉRANT que dans les circonstances, il serait donc plus approprié que la cotisation de la facture annuelle de la Fédération des Villages-relais du Québec adressée à la Ville de Rivière-Rouge repose non pas sur la richesse foncière de l'ensemble de la Ville de Rivière-Rouge mais sur la richesse foncière du secteur Sainte-Véronique de la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gaspé, pour son secteur Rivière-au-Renard, est facturée de cette façon par la Fédération des Villages-relais du Québec en ce qui concerne la cotisation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

De demander à la Fédération des Villages-relais du Québec de fixer la cotisation annuelle de la Ville de Rivière-Rouge en fonction de la richesse foncière du secteur Sainte-Véronique plutôt qu'en fonction de la richesse foncière de l'ensemble de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

189/07-05-12

CONTRAT À LA FIRME «ÉDITIONS MÉDIA PLUS COMMUNICATION» POUR PRODUCTION GRATUITE DU CALENDRIER 2013: MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 368/06-09-11

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De modifier le titre et le deuxième paragraphe de la résolution numéro 368/06-09-11 du 6 septembre 2011 en ajoutant après le chiffre « 2012 », la mention « , 2013 et 2014. ».

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012

190/07-05-12

AUGMENTATION DES HEURES DE TRAVAIL POUR LE DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'augmenter les heures de travail hebdomadaire du directeur adjoint du Service des loisirs et de la culture de 28 vingt-huit (28) heures à trente-cinq (35) heures et ce, pour la période du 30 avril 2012 au 15 septembre 2012.

ADOPTÉE

DIVERS

191/07-05-12

DEMANDE DES CHEVALIERS DE COLOMB POUR LA FÊTE DES MÈRES ET LA FÊTE DES PÈRES

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'accorder une aide financière de 130,00 \$ à l'organisme des « Chevaliers de Colomb inc. » pour lui permettre l'organisation d'activités reliées à la fête des Mères et à la fête des Pères en 2012.

ADOPTÉE

192/07-05-12

MOBILISATION CONTRE L'OFFRE DE BOISSONS ÉNERGISANTES DANS LES IMMEUBLES QUI RELÈVENT DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est soucieuse de la santé et du développement des saines habitudes de vie chez ses citoyens;

CONSIDÉRANT qu'elle souhaite se mobiliser contre l'offre de boissons énergisantes dans ses immeubles puisque celle-ci présentent des composantes nocives pour la santé;

CONSIDÉRANT qu'à ce sujet, le Comité d'Action Matapédia en Forme (CAMEF) souligne que la forte concentration de sucre dans ces breuvages contribue à l'apparition du diabète de type 2 chez les enfants et que de nombreux experts concluent notamment qu'il existe une association évidente entre ces boissons sucrées et l'obésité, ainsi qu'avec plusieurs effets néfastes sur la santé, tels que l'accumulation de graisses dans le foie, une résistance à l'insuline et des risques cardiaques;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Amqui a demandé à la Ville de Rivière-Rouge de se mobiliser contre les boissons énergisantes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

De se mobiliser contre l'offre de boissons énergisantes en bannissant la vente de ce produit dans les immeubles qui relèvent de la Ville de Rivière-Rouge.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Ville d'Amqui.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le directeur général répondent aux questions adressées par le public.

193/07-05-12

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au jeudi 17 mai 2012 à 19h30 et que l'ordre du jour comprenne, entre autres, les sujets suivants :

1. Demande de dérogation mineure numéro 2012-40003;
2. Autorisation de signature (remplacement de la résolution numéro 049/07-02-11);
3. Embauche d'une directrice générale ou d'un directeur général;
4. Modification à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres;
5. Budget 2012 de l'Office municipal d'habitation (O.M.H.) de Rivière-Rouge;
6. Lancement du colloque annuel du Réseau québécois de Villes et Villages en santé : Pleins feux sur 25 ans d'action dans un monde municipal en transformation.

Il est 21h35.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LE GREFFIER

Déborah Bélanger

Pierre St-Onge